



FLASH INFO *juillet 2016*

www.sainte-genevieveoise.fr

Projet de construction d'un pôle médical et para-médical et de logements - 71 rue nationale

Depuis plusieurs années, nous déplorons le non-remplacement des médecins implantés sur notre commune mais aussi dans les communes voisines créant ainsi un désert médical à l'identique d'une grande partie de la France.

Face à cette situation, le conseil municipal a décidé de réagir pour remédier au mieux à cette carence dommageable pour nos concitoyens.

Il a donc fallu plancher sur un projet de pôle médical et para-médical en partenariat avec l'OPAC et l'EPFLO (Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise).

Pourquoi ces partenaires ? Tout simplement parce que l'OPAC assume les constructions du projet et l'EPFLO supporte la charge financière d'acquisition (sous contrôle de l'Etat) se substituant ainsi à la commune.

Cette réalisation sera évolutive pour une bonne maîtrise de son développement.

Des petites maisons destinées aux personnes âgées viendront, entre autre, en complémentarité de la maison médicale.

Pour mener à bien cette opération, il est impératif de procéder à l'abattage des arbres devenus dangereux au fil du temps par manque d'entretien (récemment, nous avons frôlé la catastrophe suite à la chute de plusieurs arbres sur les routes, qui auraient pu provoquer de graves accidents.)

En conséquence, l'OPAC a diligenté l'entreprise Belb'élag pour effectuer ce travail, en même temps nous sommes convaincus que l'aspect visuel va perdre de son attrait même si d'autres arbres seront replantés. Ces travaux d'abattage démarreront le lundi 18 juillet prochain.

Nous tenions à vous faire part de cette information qui nous paraît importante.

LE PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX UN NOUVEAU SERVICE POUR LA POPULATION



Le mois de juin a vu l'installation d'un nouveau panneau après le feu tricolore et avant la Poste de notre commune.

Au service de tous, pour avoir chaque fois la bonne info, les bonnes activités locales et promouvoir l'ensemble des événements de notre ville, ce panneau lumineux de par son emplacement devrait aussi informer les milliers d'usagers qui traversent notre ville chaque jour et dynamiser notre cité...

A la Mairie, au secrétariat, nous souhaitons également la bienvenue à Mme Isabelle Yvon qui rejoint l'équipe en place.



TRAVAUX

Liste non exhaustive des petits travaux... Et des plus gros...

Pour les sportifs :

- Le premier court de tennis : des travaux de surfacage et l'application d'une résine « green set » ont- démarré. Le coût de l'opération s'élève à 8 311.78 euros.
- Sur le second court, plus endommagé, un enrobé de 4 cm d'épaisseur sera posé et le même type de résine sera appliqué. (coût : 29 891.38 euros).
- En plus de ces rénovations, 4 projecteurs sont déjà installés ainsi que 2 candélabres sur le petit chemin qui mène à notre mini « Roland Garros » pour un montant de 13 941.46 euros.
- L'entreprise Barbier a taillé les deux haies de thuyas bordant les courts.

*Nous vous rappelons qu'il est possible de s'inscrire à un prix réduit pour jouer au tennis sur les 2 courts extérieurs cet été.
Pour tout renseignement, appeler M. Jean-Jacques Margueray au 06 08 21 97 73.*



Pour notre sécurité :

- Création d'un éclairage pour les utilisateurs du chemin des Charmes.
- Aménagement de 11 nouvelles places de parking pour les habitants du 27 rue du Placeau,
- Amélioration de la signalisation des passages protégés par deux panneaux clignotants sur la RD 1001, à l'entrée sud de la commune (sachant que quatre fois par jour, de petits génovéfains empruntent ces passages pour prendre le car scolaire).
- Rue du Bec au Vent, de la Fusée, du 11 Novembre et de Novillers : ces voies servent bien souvent de raccourci à des conducteurs qui ne sont même pas riverains et qui roulent, en plus, à vive allure pour gagner quelques secondes... Au risque de perdre les secondes des autres... Si ce n'est plus ! d'où la décision municipale d'aménager des ralentisseurs. Les travaux sont en cours.
- Chemin des Jardins et du haut Silly : des travaux d'enrobés coulés à froid seront effectués pendant l'été.

Pour notre savoir et notre information :

- Le dispositif « Picardie en ligne » sera transféré à l'ancienne école du Petit Fercourt dès la rentrée.

Pour le futur restaurant scolaire :

- La commission d'appel d'offres avec le concours de l'ADTO s'est réunie pour choisir les cinq architectes autorisés à présenter une offre. Actuellement les propositions sont en cours d'analyse. Le choix de l'architecte sera défini au mois d'août.



Pour notre environnement :

- On a fait le choix de la biodiversité... Moins de tontes, ce sont des économies mais aussi et surtout une multitude d'espèces animales et végétales qui pourront se développer et accomplir, pour chacun, leur mission terrestre... Puisqu'elles existent, c'est qu'elles sont certainement utiles à notre bonne vieille terre.
- Achat d'une machine à désherber pour répondre en partie aux exigences de la Loi Labbé supprimant l'utilisation de l'ensemble des produits phytosanitaires à partir du 1^{er} janvier 2017 mais cela ne dispense pas d'arracher manuellement les adventices...
- Cimetière : là aussi les produits phytosanitaires sont interdits ! Trois jours de beau temps depuis le début du printemps, cela explique en partie les difficultés qu'ont rencontrées les services techniques à l'entretien de certains espaces et en l'occurrence aussi, du cimetière... Ils n'ont pas manqué de mettre les bouchées doubles pour rattraper le retard et rétablir ainsi une certaine normalité que la pluie ne souhaite pas, pour l'instant, nous accorder.

Cela peut paraître un peu redondant pour certains mais nouveau pour d'autres !

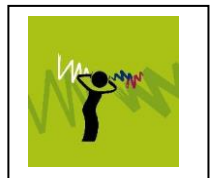
Belle invention que les lingettes, mais quelle catastrophe pour nos canalisations... ! Aussi, encore et toujours, nous vous rappelons que celles-ci doivent être jetées dans les poubelles et uniquement dans les poubelles, même les lingettes biodégradables !

Une intervention pour des canalisations bouchées nous est facturée à tous...



Quelques règles simples mais pas moins importantes pour autant

Chaque génovéfain doit veiller au maintien de la propreté devant son habitation.



La tonte de votre gazon et tous travaux bruyants sont interdits le dimanche et les jours fériés. Ils doivent être réalisés du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 (Se référer au guide pratique 2016).

Lorsque vous promenez votre chien, pensez à le tenir en laisse, s'il s'agit d'un chien de première ou deuxième catégorie, pensez à le museler et surtout n'oubliez pas de ramasser ses déjections sous peine d'amende (Se référer au guide pratique 2016).

LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Les déchets verts : tontes, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage, fleurs fanées, feuilles,...

Quelles sont les consignes ?

Des contenants rigides ouverts (surtout pas de sacs)

Des branchages présentés en fagots (ficelés et de moins de 1, 2 mètres)

1 m³ maximum par passage.

Puisque tout ce qui vient de notre « bonne vieille terre » retourne à la terre, il ne faut pas dans la collecte y mettre le moindre corps étranger...



Quels sont les contenants autorisés ?



Alors soyons vigilants !

Notons que la communauté de communes du pays de Thelle, ne nous impose pas de taxe sur les ordures ménagères.

DU COTE DES ECOLES,

Avec l'ouverture d'une septième classe en maternelle, qui sera installée dans l'actuelle salle des ordinateurs de l'école.

Cette année encore, les Temps d'Activités Périscolaire (TAP) ont rencontré un franc succès. Ils seront donc reconduits pour l'année prochaine, toujours les vendredis après-midi avec de nouvelles sorties et activités : autour du cinéma, de la danse, du théâtre...



Petit changement pour les transports scolaires :

Pour rappel, le département met à la disposition des enfants de Novillers, et donc, domiciliés un peu loin des écoles, un transport par autocar. Le même département autorise les écoliers de Sainte-Genève à utiliser ce même autocar, puisqu'il passe dans notre commune, mais il faudra obligatoirement inscrire vos enfants sur un formulaire qui a été distribué par voie de cartable.

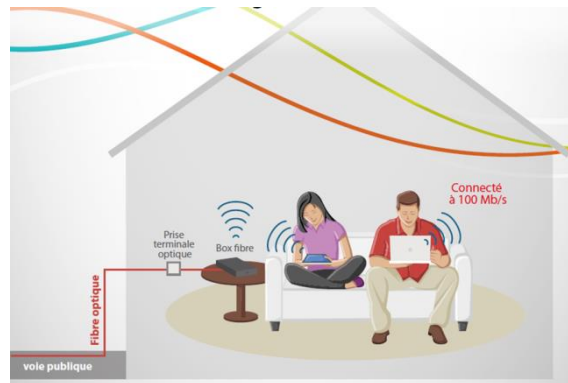
CERTAINS S'EN VONT, D'AUTRES ARRIVENT...

Bon vent et bonne continuation à M. Philippe Bastard, enseignant depuis 33 ans dans notre village et qui part pour une nouvelle vie... « La retraite » !

Bienvenue à Mme Marescaux et Mme Meunier qui arrivent dès la rentrée prochaine pour renforcer l'équipe des enseignants de l'école Camille Claudel.

BIENVENUE DANS L'ERE DU NUMERIQUE A TRES HAUT DEBIT

Après le Haut Débit, le Très Haut Débit arrive...



Sachant que les débits actuels ne suffisent plus pour répondre aux besoins présents et futurs, le département de l'Oise a investi dans le déploiement de la fibre optique pour le développement de son territoire et supprimer la fracture numérique.

Dans une logique d'anticipation d'une nouvelle ère du numérique, le département s'est lancé dans le projet « 100 % THD » à l'automne 2013 sur la totalité du territoire de l'Oise (hors zones réservées aux opérateurs privés).

La connexion internet de demain sera bientôt disponible sur votre territoire, dans le cadre d'un programme initié par le Conseil départemental de l'Oise :

- **Un projet à dimension industrielle :**
 - 300 millions € d'investissement
 - 10 000 km de fibre optique supplémentaires
 - 280 000 prises à construire
- **Un déploiement accéléré sur 7 ans.**

Les études sont en cours et consistent à :

- repérer l'emplacement des équipements, des chambres et des appuis aériens,
- procéder à des relevés de boîtes aux lettres pour identifier le nombre de prises à connecter,
- visiter les bâtiments pour visualiser la desserte interne.

Ces études, qui sont plus longues que les travaux eux-mêmes n'occasionnent aucune gêne pour les riverains.

Dans un deuxième temps, les travaux de déploiement de la fibre optique débuteront en 2017. Enfin, les habitants de Sainte-Geneviève pourront raccorder leur logement à la fibre à partir de 2018.

Les enfants : nous comprenons votre déception d'être en vacances mais il faudra patienter jusqu'au **01 septembre 2016** pour reprendre le chemin de l'école.



Un nouveau service au public

Pour faciliter vos démarches administratives en ligne : handicap, téléassistance, pass'permis, pass'sport, mobilité... La maison du Conseil Départemental de l'Oise vous reçoit sans rendez-vous aux horaires d'ouverture de la Mairie tous les lundis et mardis. ☎ 03 44 08 28 77

L'été à la bibliothèque

Pendant les deux mois de vacances, la bibliothèque municipale ne s'endort pas. Au mois de juillet, elle propose aux enfants, petits et grands, quelques rencontres autour des livres :

- **Mardi 19 juillet à 15 heures** : « Viens créer ton hérisson » Atelier créatif autour des vieux livres, destinés aux enfants et adultes à partir de 6 ans.
- **Jeudi 21 juillet à 15 heures** : Lecture des contes en langues étrangères suivie d'un goûter.



Toutes les animations sont gratuites, réservation au **03 44 05 11 78** ou bibliotheque@saintegenevieveoise.fr

Fermeture annuelle du 26 juillet au 15 août. Réouverture le mardi 16 août.

Opération tranquillité vacances... que faire ?

Avant de partir, vous pouvez signaler à la Police Municipale ou à la brigade de gendarmerie, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, des formulaires sont à votre disposition sur le site de la gendarmerie Nationale ou en Mairie.

Bonnes vacances à tous

IPNS
Ne pas jeter sur la voie publique